

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 11/02/2021

## PLAN DE RELANCE AGRICOLE : OUVERTURE DU DISPOSITIF « JARDINS PARTAGES ET COLLECTIFS »

Le Plan de relance consacre 30 millions d'euros pour le soutien à l'agriculture urbaine et au développement de jardins partagés et collectifs en zone urbaine ou péri-urbaine, via la mesure 11.

Cette mesure comprend un volet « Jardins partagés et collectifs », doté de 120 000€ pour le département de la Drôme (17 M€ au niveau national et 2 M€ pour la région Auvergne-Rhône-Alpes). L'objectif est de permettre l'accès au plus grand nombre aux jardins collectifs et partagés, en particulier pour les populations les plus démunies.

Le dispositif permet d'accompagner des projets existants ou nouveaux en zones urbaines et périurbaines. Il s'adresse aux associations, aux collectivités territoriales (et leurs groupements) ainsi qu'aux bailleurs sociaux (publics et privés).

L'appel à projets drômois « Jardins partagés et collectifs » est ouvert du 9 février au 30 juillet 2021. Le dépôt des dossiers de candidature se fait en ligne et au fil de l'eau depuis le site internet des services de l'État en Drôme :

http://www.drome.gouv.fr/plan-de-relance-dispositifs-du-volet-transition-a7704.html

Trois phases de sélection des candidatures sont prévues, selon le calendrier suivant :

- Session 1 : dossiers déposés jusqu'au 02 avril 2021 inclus
- Session 2 : dossiers déposés jusqu'au 04 juin 2021 inclus
- Session 3 : dossiers déposés jusqu'au 30 juillet 2021 inclus

Néanmoins, en fonction de la consommation budgétaire réservée à ce dispositif, la direction départementale des territoires pourra être amenée à clôturer l'appel à projets de façon anticipée. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Service Agriculture de la Direction Départementale de la Drôme à l'adresse ddt-sa-relance@drome.gouv.fr

Cabinet du Préfet Service Départemental de la Communication Interministérielle



